

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 24 (1987)

Heft: 857

Artikel: Toujours le même refrain

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1019558>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Touchez pas au gris-vert

■ (réd) Comme prévu, le débat sur l'initiative demandant le droit de référendum en matière de dépenses militaires prend un tour exagérément émotionnel. Pas question de toucher, fût-ce par la bande, à notre sacro-sainte armée sans aussitôt se voir traiter d'anti-patriote. Dans les deux articles ci-dessous, Jean-Daniel Delley passe en revue les arguments des opposants et rappelle quelques cas historiques de votations sur des sujets militaires. En marge du débat, Yvette Jaggi examine la répartition des commandes pour le char Léopard, où la Suisse romande, une fois de plus, fait un peu figure de parent pauvre.

■ (jd) En Suisse, l'armée reste un sujet tabou, un domaine réservé. Seule l'adhésion sans faille à la conception en vigueur de la défense nationale est acceptée. Tous les points de vue critiques, toutes les interrogations sont rejetées au nom de l'affermissement de la volonté de défense.

Ceux qui n'adhèrent pas inconditionnellement au modèle officiel s'exposent au reproche suprême : manque de patriotisme, défaitisme et même trahison. Pour s'en convaincre, si besoin est, il n'est que d'ob-

server le débat autour de l'initiative socialiste pour le référendum en matière d'armement : "Véritable coup de poignard dans le dos de l'armée" proclament ses adversaires. Ses partisans ? Des pacifistes, des anti-militaristes qui ne rêvent qu'à affaiblir le pays. D'ailleurs cette initiative, avec l'initiative pour une Suisse sans armée et celle qui prétend sauvegarder le marais de Rothenthurm, ne fait-elle pas partie d'une offensive concertée contre l'armée ? Moscou n'est pas loin ! Les frontières du délire non plus.

Les faits. Les citoyens ont eu ou ont pu se prononcer sur tous les grands sujets importants pour l'avenir du pays : sécurité sociale, énergie nucléaire, aménagement du territoire, politique économique et monétaire. Mais sur les questions de défense nationale, pas touche le peuple. Conceptions et programmes sont réservés aux experts; les parlementaires sont priés d'honorer la facture et ils le font, parfois en renâclant ou même en réduisant la commande.

Certes les conditions dans lesquelles cette initiative a abouti ne sont guère brillantes. Un parti socialiste incapable de mener à bien la récolte des signatures et obligé d'accepter l'autômone des trotskystes (anti-militaristes), ce qui est pain bénî pour l'argumentaire des adversaires de l'initiative.

Mais en définitive, si l'initiative est acceptée, ce sont les citoyens qui seraient appelés éventuellement à se prononcer sur tel ou tel crédit, et non le parti socialiste ouvrier. Et une très large majorité de la population est attachée au principe de la défense armée. Alors, de quoi ont peur les

Toujours le même refrain

■ (jd) Déjà entre-deux guerres l'armée suscite le lancement d'initiatives populaires. Mentionnons entre autres

- L'Initiative pour la suppression de la justice militaire, déposée par le parti socialiste et rejetée en 1921 dans une proportion de 2 contre 1.
- L'initiative pour la protection de l'armée lancée par les milieux frontaliers, déposée en 1934, "gelée" par le Conseil fédéral jusqu'en 1948 et retirée. Une conséquence directe des affrontements de novembre 1932 à Genève.

Le débat reprend après guerre. Les anti-militaristes sont isolés, maintenant que le parti socialiste a adhéré au principe de la défense armée.

- L'initiative Chevallier, déposée en 1954, est portée par une coa-

lition hétéroclite qui regroupe les communistes, des socialistes et des syndicalistes romands, des groupes pacifistes et religieux. Elle demande une réduction de moitié du budget militaire pour 1955 et 1956 et l'affectation de la somme ainsi économisée à des œuvres sociales en Suisse et dans les pays voisins ravagés par la guerre. L'initiative est déclarée nulle par le parlement parce qu'inexécutable.

● Deux ans plus tard, les milieux pacifistes récidivent en soignant mieux la forme : deux initiatives parallèles sont déposées afin de respecter l'unité de la matière. Mais le débat n'aura pas lieu : l'intervention soviétique en Hongrie, l'absence de soutien de la presse et d'organisations importantes, le manque de moyens financiers convainquent les promoteurs de retirer leurs demandes.

● En 1959 le Mouvement suisse

contre l'armement atomique dépose une initiative pour l'interdiction des armes nucléaires. Le parti socialiste, divisé, lance sa propre initiative afin que la décision de doter l'armée suisse de l'arme atomique soit soumise au référendum obligatoire. Les deux demandes sont rejetées dans une proportion de deux contre un peu plus d'une voix. A cette occasion le Conseil fédéral développe une argumentation avancée aujourd'hui encore à propos du référendum sur les dépenses d'armement : "Notre armée sera-t-elle un jour équipée en armes atomiques ? C'est avant tout une question de politique et de technique militaires. On ne saurait soumettre une décision aussi sérieuse à l'atmosphère passionnelle d'une décision populaire".

● L'initiative contre les exportations d'armes (1972) - rejetée de justesse - et les deux initiatives pour l'introduction d'un service civil ont été violemment critiquées comme des tentatives d'affaiblir notre capacité de défense.